francs pour les familles des victimes de la catastrophe.

Jean DARY.

L'émotion dans le bassin houiller

(De notre correspondant spécial)

Lens, 28 novembre. — C'est vers deux heures de l'après-midi seulement que la triste nouvelle de la catastrophe qui plonge dans le deuil la population ouvrière amicoise, s'est répandue dans la ville de Lens et dans les cités minières voisines.

Partout ce fut la consternation et dans plusieurs maisons, nous avons vu pleurer des mineurs, lesquels ont des parents ou des amis occupés à la Compagnie d'Aniche.

Anxieusement la population attend de connaître les noms des victimes.

UN TÉLÉGRAMME DU MAIRE DE LENS

En l'absence du député Basly, maire de Lens, retenu à Paris, M. Fauqueur, premier adjoint, a transmis au maire d'Aniche le télégramme ci-dessous.

Maire,

Aniche

Apprenant l'affreux malheur qui vient de frapper la laborieuse population minière d'Aniche, je vous prie de transmettre aux familles des victimes les sympathiques condoléances de la population Lensoise laquelle mêle ses larmes aux leurs.

Pour le maire de Lens,

FAUQUEUR,

adjoint.

***

Un télégramme de condoléance a été également envoyé au maire d'Aniche au nom de la fanfare ouvrière de Lens.

Tribune Laïque

LE CLÉRICALISME DANS NOS ÉCOLES

Deux Poids et deux Mesures

Dans le gros bourg qui s'étend au pied du mont des Cats et semble dormir dans l'ombre épaisse que projette, sur tout ce pays, le sombre monastère de la Trappe de Sainte-Marie-du-Mont, un humble fonctionnaire vient d'être frappé.

A Godewaerswelde (pardon pour l'orthographe, peut-être de tels noms propres n'en ont point), le garde champêtre s'en allait de porte en porte avertir les pauvres diables de la commune qu'ils seraient rayés de la liste de secours du Bureau de Bienfaisance s'ils persistaient à vouloir envoyer leurs enfants aux écoles laïques.

M. le sous-préfet d'Hazebrouck l'a destitué.

Ce garde-champêtre est un petit ; n'avait-il pas l'*ordre* d'agir comme il l'a fait ? (M. le sous-préfet connaît bien le gros brasseur qui mène ce pays.) S'il a perdu son gagne-pain pour avoir obéi, ne l'eût-il pas perdu s'il avait refusé d'obéir ?

Cruelle alternative !

J'ai trop confiance en l'esprit de large équité et en la fermeté bienveillante de M. Salmon pour les humbles pour supposer un instant qu'il a agi sans y être forcé par d'impérieuses raisons.

Soit. Voilà le garde-champêtre frappé, puni.

Voici le contraste.

M. Boyer, percepteur à Phalempin, en résidence à Lille, envoie sa fille à l'école congréganiste, chez les sœurs.

La propagande que faisait, par ses démarches et ses menaces, « au nom du Bureau de Bienfaisance », le garde champêtre, M. Boyer la fait par ses actes, et cette propagande, on l'a vue venant d'un fonctionnaire d'un ordre élevé.

Le pauvre garde champêtre a été destitué : à M. Boyer on a accordé une bourse au Lycée pour son fils !

Quelque fois vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de Cour vous feront blanc ou noir !

Comment trouvez-vous ce fonctionnaire qui fait il de l'enseignement de l'Etat ; qui ne veut pas de l'enseignement laïque pour sa fille, et qui s'en vient solliciter de ce même Etat, une bourse de lycée pour son fils ?

Est-ce que vraiment notre enseignement secondaire est tombé si bas qu'il n'est plus réputé dangereux par ceux qui veulent que leurs filles soient élevées par les sœurs ?

Mais surtout, comment trouvez-vous les fonctionnaires, premiers du département, qui appuient de pareilles demandes et qui les font aboutir ?

Oh ! justice distributive !

J'ajouterai en passant, que cette bourse eût pu trouver un excellent emploi dans une famille ouvrière. M. Boyer gagne la bagatelle d'environ dix mille francs par an. Est-ce pour de pareilles *infortunes* que les bourses ont été crées et mises au monde ?

J'ai noté, ces jours derniers, le cas de ce singulier docteur qui sollicite le poste de délégué cantonal, se fait décorer des palmes d'académie, et met ses enfants aux jésuites.

J'ai signalé aussi M. Belle, de Bourbourg-Campagne, également délégué cantonal, également palmé, ayant également ses fils aux jésuites.

Je lis dans le *Progrès du Nord* :

Délégués cantonaux. — Par décision prise dans sa réunion de mercredi dernier, le conseil départemental de l'instruction publique a relevé de ses fonctions de délégué cantonal le docteur Bertaux et nommé pour le remplacer M. Maurice Mourmant, conseiller municipal.

Fort bien. Je sais que l'on ne peut *retirer* les palmes, mais elles peuvent se *déposer*. C'est une question de dignité ; une clientèle spéciale ne doit accorder aucun prestige à une décoration *conquise* dans les conditions que l'on connaît aujourd'hui.

Et M. Belle, de Bourbourg-Campagne ? Espère-t-on qu'il comprendra de lui-même ?

Puisque je suis à Bourbourg, un mot encore.

Deux écoles laïques existent ici.

M. Blanchet, un maître accompli, dirige l'une ; M. Geryl dirige la seconde.

M. Blanchet est considéré par toute la population de Bourbourg comme un « bienfaiteur », tant est grand son zèle pour les enfants confiés à ses soins.

L'administration municipale de la ville, se félicite chaque jour davantage d'avoir reçu un aussi excellent maître ; il a acquis pour tout ce qu'il propose, une très légitime influence et le Conseil municipal, pour tout ce qui concerne l'enseignement laïque, ne voit que par ses yeux.

Ses notes professionnelles sont les meilleures, il est considéré par ses chefs hiérarchiques comme le modèle du bon magister.

Ai-je dit que, maître laïque, il a su maintenir strictement *la neutralité* dans son école ? Non... c'était inutile.

De M. Geryl, je préfère ne rien dire, pour n'en pas trop dire. Il a, à Bourbourg, une réputation spéciale.

Voici ce qui suffira pour le caractériser au point de vue de ces notes sur le cléricalisme dans vos écoles : quand le brave Dominicus (c'est le pasteur des ouailles bourbourgeoises) ne parvient pas à décider un paroissien à enlever un enfant qui fréquente l'école de M. Blanchet, il sollicite une concession.

« Vous ne voulez pas dit-il, envoyer votre enfant chez les frères ; eh bien, accordez-moi tout au moins de le retirer de chez M. Blanchet, pour le placer chez M. Géryl. »

Est-ce clair, aveuglant ?

Eh bien, voici la morale. Il s'agissait d'accorder à un instituteur la plus haute récompense qu'il puisse ambitionner ; il s'agissait de nommer un officier d'académie.

A qui sont allées les palmes ? Parfaitement !... vous l'avez deviné : à M. Geryl.

DEWERCKER.

P. S. — Les camarades qui m'écrivent de Wahagnies doivent s'adresser directement à Monsieur l'Inspecteur primaire pour obtenir les satisfactions auxquelles ils ont droit.

L'action qu'ils me demandent n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé.

Toujours pour le reste, à leur entière disposition et merci pour leurs utiles communications.

D.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 28 novembre. — Le Conseil des ministres s'est réuni, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Conseil s'est occupé des affaires en cours et des différentes discussions parlementaires.

L'interpellation de M. Denis

Le ministre des affaires étrangères a entretenu le Conseil de l'interpellation de M. Denis, des Landes, sur l'attitude du gouvernement français dans les affaires du Transvaal. Ainsi que nous l'avions fait prévoir hier, le Conseil s'est rangé à l'avis de M. Delcassé et a estimé que le ministre des affaires étrangères ne devait pas répondre, en ce moment, à l'interpellation.

A propos de la Chine

Les ministres des affaires étrangères et de la marine ont été autorisés à déposer deux projets de loi ; l'un, ajoutant au contingent fixé par la loi du 10 juillet 1900, quinze croix de la Légion-d'Honneur, à l'occasion des affaires de Chine ; l'autre, créant une médaille commémorative spéciale de l'expédition.

C'est dans le Conseil de samedi que les ministres s'occuperont des décorations supplémentaires de bandes par le ministre du commerce à l'occasion de l'Exposition.

Démission du prince de Munster

Berlin, 28 novembre. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce que le prince de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, a donné sa démission motivée par son âge avancé.

M. KRUGER A PARIS

Paris, 28 novembre. — Le président Kruger visitera dans la matinée le musée des Beaux Arts.

Il se fit présenter la maquette du monument de Villebois-Mareuil.

Le président de la république transvaalienne se rendit ensuite au Panthéon qu'il ne visita pas intérieurement.

Sur tout le parcours du Quartier-Latin, M. Kruger a été l'objet de multiples ovations. [illegible] bouquets lui ont été offerts par l'Association des Etudiants.

Le président Kruger quittera vraisemblablement Paris samedi matin.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

Paris, 28 novembre. — La Commission du travail a arrêté aujourd'hui le texte définitif du projet sur les bureaux de placement, dont la Chambre va continuer demain la discussion.

Elle a rendu aux municipalités le contrôle et la surveillance de ces établissements, au lieu de les confier aux inspecteurs du travail. Elle a admis la faculté pour les municipalités de supprimer les bureaux de placement dans un délai de [illegible] ans, au lieu de l'obligation qui était primitivement inscrite dans la loi.

La commission du travail a ensuite examiné la proposition de Groussier, tendant à étendre à toutes les industries et à tous les commerces, sans exception, les dispositions de la loi de 1893 sur l'hygiène et la sécurité.

Groussier a été chargé de lui soumettre un rapport sur la question ; enfin la commission a décidé d'ouvrir une enquête pour arriver à étendre à toutes les industries les dispositions de la loi sur le travail.

MORT D'UN SENATEUR

Paris, 28 novembre. — M. Delport, sénateur du Lot, est décédé aujourd'hui à Paris.

L'ÉLECTION DE TOULON

Toulon, 28 novembre. — On sait que dimanche prochain aura lieu, dans la deuxième circonscription de Toulon, le scrutin de ballottage, pour pourvoir au remplacement de M. Chiaveri.

La commission exécutive de la Ligue d'action républicaine adresse l'appel suivant aux électeurs de Toulon :

« Citoyens, la France républicaine attendait avec confiance les résultats de l'élection de Toulon ; votre verdict a répondu à ses espérances. A une énorme majorité, vous avez condamné le nationalisme et acclamé la République ; il vous reste à compléter votre œuvre dimanche prochain.

Fidèle à son programme, la Ligue d'action républicaine n'a pas pris part au premier tour de scrutin entre les divers candidats républicains ; elle s'est bornée à envoyer un délégué qui a eu la mission unique de seconder vos efforts et de combattre le candidat nationaliste.

Au second tour, nous remplissons le devoir impérieux d'appuyer de toute notre énergie celui que vous avez désigné vous-mêmes pour porter le drapeau de la République.

Tous les candidats républicains se sont désistés en faveur du citoyen Louis Martin qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour. Pas une de vos voix ne doit lui manquer. Il y va de votre intérêt et de votre honneur.

Le citoyen Grébauval est, à Paris, l'élu des bonapartistes, des royalistes, des cléricaux et des césariens, de tous les ennemis de la République. Il est l'homme-ligue de la réaction, dont il favorise les secrets desseins.

Cet ancien candidat boulangiste se dit aujourd'hui nationaliste et, sous ce nouveau masque, vous reconnaîtrez aisément le serviteur du cléricalisme, l'allié docile des congrégations. Vous en ferez justice, citoyens.

Votez tous, dimanche prochain, pour le candidat républicain, écrasez le nationalisme qui nous placerait déchaîné sous le joug abject des jésuites. Sans distinction de nuances, oublieux des querelles du passé, accordez *vos suffrages au citoyen Louis Martin.*

Tous debout contre le nationalisme, tous *aux urnes pour la République !* »

Faits Divers

HORS RÉGION

CRIME MONSTRUEUX

Mons, 28 novembre. — Le parquet de Mons instruit en ce moment une affaire à charge d'un nommé Ch. V..., de Wasmes, accusé d'avoir violé sa propre fille, âgée de 8 ans.

Détail monstrueux : il paraîtrait qu'il aurait communiqué à l'enfant une maladie infâme.

Cet ignoble personnage a été arrêté lundi par M. le commissaire de police Germain, et écroué à la prison de Mons, à la disposition de la justice.

NAUFRAGE D'UN NAVIRE OTTOMAN

42 NOYÉS

Constantinople, 28 novembre. — Un voilier ottoman transportant quarante deux musulmans, hommes, femmes et enfants, des environs de Batoum, qui émigraient en Turquie, a fait naufrage non loin de Trebizonde.

Les émigrants s'étaient embarqués la nuit. Parti de l'embouchure du Tchuruk-Sou malgré la tempête qui sévissait, le voilier s'était dirigé vers Batoum, mais bientôt il fut hors d'état de résister à la violence de l'ouragan.

En présence du danger, une scène de confusion indescriptible se produisit parmi les passagers.

Tous les efforts furent vains et le voilier ne tarda pas à couler. Un garçon de 16 à 18 ans a été seul sauvé. Il s'était cramponné à un mat que la mer a rejeté sur la côte près de la station russe de Soupsins. Plusieurs cadavres ont été rejetés par les flots près de Nicolaievsky. Le nombre total des victimes est de 42, dont 2 matelots et le capitaine.

Les passagers avaient sur eux des sommes variant entre 400 et 1000 roubles.

TERRIBLE DRAME

dans un Palais-de-Justice

Limoges, 28 novembre. — A trois heures de l'après-midi, un crime épouvantable a été commis au palais de justice à Rochechouart.

Les frères Justin et Julien Bayne, cultivateurs, qui étaient en mauvais termes avec leur voisin Pierre Lacroix, cultivateur, âgé de quarante ans, et l'accusaient d'avoir mis le feu à leur maison quatre ans auparavant, étaient venus à Rochechouart, demander l'assistance judiciaire pour poursuivre Lacroix. Ils virent leur demande rejetée.

Déjà très violents devant le juge, ils se mirent en fureur à l'aspect de Lacroix et, à la sortie de l'audience, en descendant l'escalier du tribunal, Justin Bayne, tirant une hache cachée sous sa blouse, en asséna un coup terrible sur la tête de Lacroix, qui le précédait.

La tête fut fracassée et la cervelle jaillit de tous côtés.

L'assassin s'acharna ensuite sur sa victime et la frappa dans le dos avec une canne à épée, avec une telle violence qu'un morceau de sa canne resta dans le corps de Lacroix.

L'assassin n'a pas cherché à fuir ; il a été aussitôt arrêté par la gendarmerie, ainsi que son frère.

CAMBRIOLEURS VÉLOCIPÉDISTES

à Thérouanne

Cambriolage à l'église, à la gare. — Tentative de cambriolage dans une épicerie

Un vol avec escalade et effraction a été commis avec une audace inouïe dans l'église de Thérouanne, pendant la nuit du [illegible] novembre.

Les malfaiteurs se sont introduits dans l'édifice en passant par la fenêtre de la sacristie, en écartant un barreau de fer et après avoir fait sauter la chape en fer qui maintenait cette fenêtre fermée.

Une fois à l'intérieur, ces individus ont fracturé un tronc placé sous une statue, et en enlevèrent le contenu. Après avoir fureté partout, ouvert toutes les armoires de la sacristie, sans avoir rien trouvé à leur convenance, les cambrioleurs s'enfuirent par la fenêtre qu'ils avaient brisée. Le curé, en rentrant dans la sacristie pour aller dire la messe, retrouva deux plumes de fer *Sergent-Major* brisées, ainsi que des allumettes-bougies provenant certainement des malfaiteurs.

La même nuit, une tentative de vol a été commise, vers 11 heures, à l'épicerie des époux Dennucq. Pour pénétrer dans la maison les malfaiteurs avaient essayé de desceller la grille du soupirail de la cave, dont trois barreaux avaient complètement été broyés. La femme Dennucq affirme que dans la journée elle avait vu passer deux bicyclistes à mine suspecte, qui avaient l'air anxieux et regardaient de tous côtés.

Enfin, le même jour, vers midi, deux vélocipédistes se sont rendus à la gare de Thérouanne et ont demandé au chef de gare, l'heure du plus prochain train vers Auxin, après quoi l'un d'eux s'assit sur un banc, se disant très fatigué, tandis que l'autre allait et venait sur son vélocipède entre le village et la gare, puis ils partirent bientôt tous deux et on ne les revit plus. Le lendemain matin, M. Bruchet, chef de gare, constata que la porte de la consigne avait été ouverte et que les paquets divers qu'elle renfermait avaient été ouverts et toutes pièces jetées sur le sol. Des cambrioleurs y étaient rentrés en brisant la fenêtre.

La porte de la salle du guichet des billets avait également été fracturée, et on était entré dans cette salle, où tous les tiroirs avaient été ouverts et fouillés ; le coffre-fort seul était resté intact ; heureusement que le chef de gare avait eu la sage précaution d'enlever la caisse la veille au soir, ce qui fait que les malfaiteurs ne trouvèrent pas d'argent. Cannolles, une pèlerine, qui était accrochée à un portemanteau, avait été volées ainsi que toutes les clefs des caisses, une lampe à [illegible] et une boîte de plumes *en acier « Sergent-Major »*.

Cette dernière circonstance paraît démontrer que les auteurs de ce vol seraient bien les mêmes que ceux de l'église, où des plumes « Sergent-Major » ont été, ainsi que nous l'avons dit, retrouvées dans la sacristie. Ailleurs, le chef de gare a constaté des traces de roues de vélocipèdes, très apparentes, de la gare vers le village. Il y a tout lieu d'espérer que la gendarmerie ne tardera pas à mettre la main sur ces cambrioleurs, dont le chef de gare de Thérouanne, ainsi que la femme Dennucq, ont pu donner le signalement que voici :

Dix-huit ans environ, taille moyenne, vêtus complet gris, maillot bleu marine aux bandes verte et jaune au col, souliers jaunes, casquette grise. L'un d'eux porte une cicatrice à la joue gauche.

DANS LA RÉGION

Lamendin et les Délégués mineurs

LE PAIEMENT DES INDEMNITÉS

M. Pierre Baudin, ministre des Travaux publics, ayant été salué par notre ami Lamendin, député du Pas-de-Calais, des réclamations de délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, qui se plaignent de subir des retards dans le paiement de leurs indemnités, a reconnu que ces retards provenaient d'une organisation défectueuse du service.

Les états de paiement, d'après les règles observées jusqu'ici, ne parvenaient aux ingénieurs en chef chargés de les vérifier que par l'intermédiaire de la préfecture à laquelle les délégués devaient les adresser, et les mandats n'étaient envoyés aux délégués qu'après avoir passé par le même intermédiaire.

M. Pierre Baudin a pensé qu'il convenait d'abréger ces formalités inutiles et il a décidé que désormais la correspondance devait s'établir directement entre ingénieur en chef et délégué.

Ce mode de procéder, plus rationnel, aura l'avantage de faire disparaître les lenteurs signalées à juste titre.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT

DE GONDECOURT

Transport du parquet. — Reconstitution du crime

Nous avons donné en son temps la tentative d'assassinat commise contre une vieille épicière de Gondecourt. Mme Sylvie Blanquart, par le nommé Putmann Léopold âgé de 25 ans, haleur de bateaux, repris de justice dangereux.

Afin de reconstituer dans tous ses détails la scène du crime, le parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'instruction accompagné de son greffier M. Lecointe et de M. Boyer-Chamart fils, avocat, s'est transporté à Gondecourt hier par le train de 2 h. 1.

Putmann a été extrait de la maison d'arrêt de Lille, vers midi, et a été conduit en voiture de place à Gondecourt. Il était placé sous la surveillance de deux gendarmes.

La reconstitution du crime a eu lieu aussitôt l'arrivée du parquet.

Putmann déclare être entré pour voler seulement et reconnaît néanmoins avoir essayé d'étrangler sa victime qu'il avait enfermée dans le fournil.

Une foule considérable très hostile a stationné devant la maison du crime, ainsi qu'en faisait la mairie.

L'inculpé a beaucoup pleuré en présence des personnes de son pays qui lui reprochaient en termes virulents son méfait.

M. Delalé est rentré à Lille par le train de 6 h. 35.

Tentative de suicide d'un malheureux

A WATTRELOS

Un malheureux épileptique de la rue St-Joseph, César Vandemeulebrouck, a tenté de mettre fin à ses jours en se coupant le cou, hier matin, vers 8 heures. Le couteau ne coupant pas assez, il n'a pas réussi à trancher le fil de ses jours. Cependant, la blessure est grave.

Les motifs de sa détermination sont navrants : le malheureux avait été renvoyé de l'administration des Postes et de différentes usines, parce qu'il est épileptique.

LE CRIME D'HERGNIES

(De notre correspondant particulier)

Nous avons dit hier que l'individu soupçonné de l'assassinat de J. B. Dagrain était un nommé D..., cultivateur, qui avait des relations suivies avec la fille de la malheureuse victime.

D... est maintenant sous les verrous, à la prison de Valenciennes. Nous n'avons donc plus à hésiter à donner son nom. C'est un nommé François Demarcq, âgé de 22 ans, dont la maison était voisine de celle de Dagrain.

Contre les volontés de ce dernier, il entretenait des relations suivies avec Juliette Dagrain, âgée de 17 ans.

Les scènes fréquentes eurent lieu dans la famille à cause des assiduités de Demarcq près de Juliette Dagrain.

Demarcq, mécontent de rencontrer un obstacle obstiné en la personne de Joseph Dagrain, aurait, comme nous l'avons dit hier, proféré des menaces à l'égard de ce dernier.

Evasion de l'assassin présumé

Comme nous le disions hier Dagrain était gardé à vue. Mais dans la soirée de mardi il trompa la surveillance des gendarmes.

Ayant demandé à changer de vêtements, il fut conduit dans sa chambre, accompagné par deux gendarmes.

A un certain moment, il prit la fuite par une fenêtre et se dirigea vers la Belgique, distante de sa demeure de quelques centaines de mètres seulement.

De l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, nous croyons pouvoir affirmer que Demarcq se serait rendu chez sa tante, qui habite Wiers.

Cette présume que questionné par sa tante, il aurait affirmé sa non-culpabilité et que c'est sur les instances de sa parente qu'il se serait décidé à se rendre.

Arrestation

Demarcq a, en effet, été arrêté, hier matin, par un garde d'Hergnies, sur le territoire de cette commune.

Il fut aussitôt dirigé sur Vieux-Condé. Il a quitté cette ville par le train de onze heures, pour être transféré sous escorte à la prison de Valenciennes.

De son côté, la gendarmerie poursuit son enquête avec activité ; les bruits les plus divers ont couru toute la journée sur ce triste événement.

A l'heure où nous transmettons ces lignes on parle beaucoup de nouvelles arrestations. On assure même que plusieurs personnes ont été arrêtées dans l'après-midi.

La gendarmerie vient de se rendre encore et à une allure très accélérée sur le théâtre du crime.

LA GRÈVE DES TULLISTES

A CALAIS

(De notre correspondant spécial)

Jaurès à Calais

Calais, 28 novembre. — Arrivé hier soir à Calais, le citoyen Jaurès a fait, en débarquant du train, une réunion à l'Hippodrome où les grévistes étaient convoqués avec leurs femmes. 3000 personnes étaient présentes.

Encore très fatigué par la réunion qu'il avait faite la veille à Lille, Jaurès a parlé quelque peu de temps : il a flétri l'attitude des patrons, il a montré combien étaient contraires à la loyauté la plus élémentaire les prétextes allégués par eux pour rompre la convention, et, s'adressant aux femmes, il leur a dit que leur rôle était de soutenir leurs maris qui, en luttant pour leurs salaires et pour de meilleures conditions de travail, luttent non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour leurs femmes, leurs enfants, pour la famille tout entière.

NOUVELLE RÉUNION.

Les Tullistes de Lille

Jaurès a fait une nouvelle réunion, ce matin, à 10 heures, à l'Elysée. Il a parlé devant 2,500 grévistes et remonteurs.

Salembier a, tout d'abord, lu une lettre du syndicat des tullistes de Lille, qui envoie 100 francs pour la grève. Les tullistes de Lille annoncent qu'ils enverront 100 francs par mois aux grévistes de Calais. Pour assurer ce secours, les tullistes de Lille, qui sont peu nombreux, annoncent qu'ils doublent leurs cotisations.

L'annonce de leur décision est saluée par d'unanimes applaudissements. Des remerciements leur sont votés.

Discours de Jaurès

Jaurès a pris ensuite la parole. Il a prononcé un discours plein de force et d'éloquence qui, à de nombreuses reprises, a enlevé l'enthousiasme de la salle tout entière :

Après avoir dit qu'il appellerait l'attention du groupe socialiste sur les événements qui se passent à Calais, Jaurès est entré dans dans son sujet.

— Il y a plusieurs faits qui dominent cette grève, a-t-il dit. Le premier c'est qu'entre la classe patronale de Calais et la classe ouvrière représentée par l'union des tullistes, il y avait un contrat qui réglait les conditions dans lesquelles la loi serait appliquée. Ce contrat, les patrons l'ont déchiré, donnant ainsi le signal de la violence.

C'est donc votre droit que vous réclamez, ouvriers tullistes, et ce sont les droits de votre syndicat que vous défendez, car votre syndicat n'existerait plus le jour où les patrons auront le pouvoir de déchirer impunément les conventions où leurs signatures sont posées à côté des vôtres.

Jaurès a montré ensuite combien étaient misérables les prétextes convoqués par les patrons pour violer la parole donnée. Ils disent qu'erreur ne fait pas compte. Mais si de pareilles raisons peuvent être alléguées, ce sont les bases de la société actuelle qui sont atteintes. Tous les contrats, toutes les conventions sont ébranlés du même coup. Il n'y a pas de pires anarchistes que les patrons de Calais (Applaudissements prolongés).

Ils disent encore que leurs délégués n'ont signé que par surprise. Comme ils pouvaient alléguer un pareil prétexte, alors qu'ils ont appliqué la convention pendant trois semaines, et que c'est seulement en face des bons résultats qu'elles donnent qu'ils se sont décidés à la rompre.

Les prétextes des patrons de Calais sont des prétextes mensongers, dit Jaurès, en déchirant avant le terme la convention qu'ils avaient acceptée, ce sont eux qui ont créé la grève, créé la misère, créé la souffrance de toute une population. Ce n'est pas Salembier, ce n'est pas l'union, qui a renié sa parole, ce sont eux qui pour se révolter contre leurs propres engagements, ont pris la responsabilité de déchaîner les malheurs de la grève sur toute une population. (Applaudissements).

Il y a encore un autre fait qui est définitif, c'est que les ouvriers ont proclamé leur révolution qui triomphera malgré tout : ils ne veulent plus de relais. (Applaudissements).

Et dans un tableau superbe d'éloquence, Jaurès montre comment la classe capitaliste a abusé de la suétion où elle a plongé si longtemps la classe ouvrière en lui imposant le système abominable des relais, qui rive l'ouvrier à l'atelier, lui prend son repos, son loisir, lui supprime toute possibilité de vie en famille.

— Vous ne voulez plus des relais, a dit Jaurès aux applaudissements de la salle toute entière et vous avez raison. Il faudra que vos patrons s'inclinent devant votre volonté. Vous l'imposerez, quels que soient les efforts de vos patrons pour vous entraîner dans le maquis de la procédure.

Puis, parlant de la journée de huit heures, que les tullistes de Calais réclament, Jaurès a montré avec une superbe éloquence, les conséquences qu'elle entraînerait pour la condition des tullistes de Calais, le repos dont ils disposeraient, le loisir qu'ils auraient qui leur permettrait et les joies de la vie de famille et les plaisirs et les avantages de la vie intellectuelle, qui feraient d'eux, enfin, des hommes vivants d'une vie vraiment humaine.

Donc, dit Jaurès, ne vous laissez pas émouvoir par les menaces de vos patrons, ni par les épreuves passagères que vous risquez de traverser. L'enjeu vaut que vous luttiez. (Applaudissements prolongés).

Vous lutterez aussi, a-t-il dit en terminant pour garder votre syndicat, car vous permettrez au patronat de vous vaincre et ainsi de détruire l'union des tullistes par laquelle vous êtes forts, vous ne serez plus qu'une poussière d'hommes que d'un souffle de sa bouche, le patronat disperserait à son gré.

Restez inébranlables dans comme vous êtes et les patrons devront vous abandonner la victoire.

Pendant cinq minutes, les salves d'applaudissements et les acclamations se succèdent.

Salembier signale alors divers abus de pouvoirs commis par les policiers, instruments du maire et du préfet.

Jaurès demande qu'un rapport officiel soit fait à ce sujet et l'union des tullistes au groupe socialiste.

La séance est levée aux cris mille fois répétés de « Vive la grève ! » au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

L....

Départ de Jaurès.

Jaurès est reparti pour Paris par le train de 1 h. [illegible]

Une grève d'employés de commerce

La chambre syndicale des employés et voyageurs de commerce et d'industrie de Lille nous communique la circulaire suivante qu'elle vient de recevoir du Syndicat des Employés de commerce de Rennes.

Camarades,

Nous vous faire appel à la solidarité qui doit exister entre tous les membres d'une même corporation.

Notre syndicat, fondé depuis trois mois seulement, ne peut avec ses propres ressources, soutenir une grève déclarée par des employés de commerce de notre ville.

Nos camarades ont refusé le travail à leur patron devant une diminution de salaire absolument injustifiée, leur laissant juste de quoi ne pas mourir de faim.

Nous comptons donc sur vous pour apporter votre obole à cette œuvre de revendication.

Agréez, camarades, etc.

Le secrétaire,

[illegible]

Nous sommes persuadé que cet appel à la solidarité sera entendu, cette grève d'employés de commerce constitue un fait sans précédent, croyons-nous, dans les annales du prolétariat exploité.

Elle mérite, à ce titre, de fixer particulièrement l'attention, comme aussi à raison des motifs qui l'ont amenée et de la légitimité des revendications des grévistes.

On est prié d'adresser les cotisations au secrétaire des employés de commerce à la Bourse du travail à Rennes.

Dernière Heure

M. Kruger et M. Delcassé

Paris, 28 novembre. — On assure que dans son entrevue, hier soir, avec M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, M. Kruger se bornera à présenter les dispositions de la France dans les éventualités pouvant naître de ses démarches en Europe.

On ne prétend rien. M. Delcassé laissa entendre que la France ne prendrait aucune initiative, mais qu'elle s'associerait à une initiative acceptable qui viendrait à se produire.

On croit que M. Kruger fera sa première démarche diplomatique officielle à La Haye.

LE CAPITAINE DREYFUS A PARIS

Paris, 28 novembre. — Des télégrammes de Genève apportent la nouvelle que le capitaine Dreyfus a quitté, hier, la villa qu'il occupait à Coligny.

Il a pris l'express de 8 h. pour Paris. Sa femme et ses enfants sont restés en Suisse.

Nous ne publions cette nouvelle que sous réserve.

Explosion d'une Fabrique de poudre

Londres, 28 novembre. — Une fabrique de poudre sans fumée à Ipswich a été entièrement détruite aujourd'hui par une explosion. Trois ouvriers ont été tués sur le coup. Des restes humains ont été retrouvés à plus de 200 mètres du lieu de la catastrophe.

DUEL AU SABRE ENTRE GALONNÉS

Melun, 28 novembre. — Un duel au sabre a eu lieu aujourd'hui entre deux lieutenants du 12e dragons dans la cour de la Nouvelle Caserne. A la première reprise, le lieutenant B... a été blessé légèrement au biceps droit et le lieutenant V... au poignet.

Les deux adversaires se réconcilièrent sur le terrain.

LA GUERRE DE CHINE

SOLDATS PILLARDS ET VOLEURS

Tahou, 28 novembre. — D'après les informations parvenues ici, les Allemands ont abordé le vapeur chinois *Irène*, à Ta-Kou et ont réclamé deux caisses de numéraire qui avaient été consignées à bord par une maison anglaise de Tien-Tsin.

Le navire ayant été débarqué pour être expédié au consignataire, les Allemands ont saisi le vapeur et la cargaison.

Ce fait est vivement critiqué. On le considère comme de nature à amener des complications.

L'action des puissances

Pékin, 28 novembre. — Les représentants de l'Allemagne, de l'Amérique, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Belgique et de l'Italie déclarent être autorisés à signer et à remettre aux Chinois les propositions adoptées par le corps diplomatique de Pékin et soumises aux gouvernements.

Les autres ministres n'ont pas encore reçu d'instructions définitives.

DÉMANTÈLEMENT DE TIEN-TSIN

Tien-Tsin, 28 novembre. — Le gouvernement provisoire établi à Tien-Tsin et composé de représentants de l'Allemagne, de la Russie, de la France, de l'Angleterre, des Etats-Unis et du Japon, décrète la démolition de faire raser les murs de la ville et de combler les fossés des fortifications.

Bagarres sanglantes entre Français et Anglais

Singapour, 28 novembre. — La nuit dernière, des troubles sérieux se sont produits dans la concession anglaise entre soldats français et anglais. Un homme a été sérieusement blessé d'un coup de baïonnette dans le ventre.

L'affaire est soumise à une enquête. En attendant qu'un accord ait été établi, les troupes anglaises et françaises restent cantonnées dans leurs concessions respectives.

De fortes patrouilles parcourent la ville.

La Grève des Tramways

A SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 28 novembre. — Depuis quelques jours, les employés du tramway de Saint-Etienne sont en grève.

Cet après-midi, à deux heures, le tramway électrique venant de Larri-terre a été obligé de stopper, la voie étant obstruée par une grande quantité de matériaux divers déposés par des personnes qu'on dit être des grévistes, sans toutefois en être certain.

Le conducteur et le receveur voulurent déblayer la voie, mais ils furent assaillis par la foule parmi laquelle il y avait beaucoup de femmes.

Les deux agents allaient David prirent sur la voiture descendirent pour prêter main forte aux employés et déguerpirent.

Les manifestants se dispersèrent alors, après avoir brisé les vitres du tramway à coups de pierres.

On dit que deux agents auraient été blessés.

MEETING DE PROTESTATION

contre les bureaux de placement

Paris, 28 novembre. — Ce soir à la Bourse du travail, un grand meeting a été tenu contre les bureaux de placement, sous la présidence de M. Barafort, membre du Conseil supérieur du travail.

Dubois a pris le premier la parole pour montrer les tenanciers du bureau de placement sous le triste jour de proxénètes.

Meyer a abordé la question de la suppression des bureaux de placement et a insisté sur la nécessité qu'il y a de prendre les mesures nécessitées dans ce sens.

Bouton a fait ressortir les grands avantages qu'il y aurait pour les ouvriers à se servir des bureaux de placement gratuits constitués par les syndicats ouvriers.

Barey a développé le projet contenant et a montré l'utilité de ses dispositions.

On entend ensuite la citoyenne Bonneville qui préconise également les bureaux de placement gratuits et invite tous les ouvriers à se grouper en syndicats.

Avant de se séparer, l'assemblée a voté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers et employés des industries de l'alimentation, cuisiniers, boulangers, charcutiers, rôtisseurs, restaurateurs, limonadiers et tout le groupe appartenant à la Fédération culinaire de France et des colonies, réunis ce soir, dans la grande salle de la Bourse du travail, après avoir entendu le rapport de Barafort, après avoir flétri les tracasseries auxquelles sont soumis les agents de location et d'exploitation.

Ils se proclament partisans de la gratuité des travailleurs et demandent à la Chambre de discuter le projet de loi présenté par le citoyen Chéreau.

La séance est levée aux cris : « A bas les exploiteurs ».

LE CHOMAGE

Une circulaire de Millerand aux préfets

Paris, 28 novembre. — M. Millerand vient de adresser aux préfets une circulaire rappelant toutes les dispositions prises par le gouvernement et le Conseil supérieur du travail pour remédier, dans la mesure du possible au chômage qui frappe les travailleurs.

Il rappelle notamment une lettre du président du Conseil en date du 1er janvier 1901, disant :

« Le gouvernement est tout disposé à favoriser les initiatives des municipalités qui entreprendraient des travaux en vue de prévenir ou de faire cesser le chômage. Il examinera dans l'esprit le plus libéral les projets qui seront adressés à cet égard et s'efforcera de les faire aboutir, dans la mesure de ses moyens, soit par l'accomplissement des formalités qui doivent précéder leur approbation, soit par la mise des sommes qui nécessiteraient leur exécution. »

Enfin Millerand, comme conclusion à cette circulaire demande aux préfets de lui adresser un rapport qui devra comprendre une statistique complète sur le nombre des chômeurs, sur le total des journées faites et la nomenclature des communes qui auront organisé les travaux de secours.

Drame de la misère

Paris, 28 novembre. — Une pauvre vieille femme, âgée de 65 ans, Mme Prubitton, habitant une misérable petite chambre, 102 passage Gustave-Lepou, n'avait pas été vue depuis plusieurs jours par sa concierge, veuve Duplessis, qui finit par s'inquiéter et alla prévenir M. Guichetcan, commissaire de police.

Ce magistrat se rendit aussitôt au domicile de la pauvre vieille et fit ouvrir la porte de son logement par un serrurier.

Un spectacle navrant l'attendait.

Mme Prubitton était étendue sur son lit, asphyxiée par un réchaud de charbon qu'elle avait allumé au milieu de sa chambre.

Dans une lettre laissée sur une table, elle déclarait que, ne trouvant plus de travail à cause de son grand âge